

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare d'Annemasse (74100)

La convention d'occupation signée le 21 décembre 2018 entre SNCF Gares & Connexions et NAKENOI pour une durée de dix ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial liés à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n°5 signé en date du 14 mars 2025.

« Restauration, vente à emporter, vente de boissons chaudes et fraîches, viennoiseries »

Cet avenant, dont l'objet est de modifier la redevance d'occupation peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.